

Compte rendu du CHS du mardi 6 septembre 2022

En liminaire, les organisations syndicales évoquent la situation sociale difficile dans de nombreux services, suite aux réorganisations en cours en faveur de la mission OPS du site de Strasbourg, la situation RH préoccupante, ainsi que de façon plus générale la rémunération des fonctionnaires dans un contexte économique marqué par le retour de l'inflation.

Un recours devant le conseil d'État a été déposé quant aux grilles de rémunération des catégories B et C, et les primes impression-finition dans le cadre de la trajectoire éditique.

La direction annonce un taux de couverture en augmentation (rapport entre les emplois occupés et vacants) et qui s'érige en modèle (NB : 11 % d'emplois vacants...). Cet indicateur est à mettre en relation avec l'action prise de la DISI de supprimer 9 emplois vacants en janvier 2022.

En réponse à une nouvelle évocation des risques psycho-sociaux par les OS quant à la charge de travail et aux réorganisations, la direction préconise le dialogue dans les services afin de faire comprendre et appliquer les décisions, et précise que tout a été fait au niveau RH pour conserver les missions historiques de l'établissement. La capacité RH a été systématiquement adaptée à la capacité réelle des équipes et des travaux sont en cours au niveau du PAP sur le sujet. À ce titre, il est privilégié la qualité du travail à la quantité.

Commentaire de la CFTC :

Nous assistons à un revirement de situation : en début d'année, le plateau TOSCANE s'est vu imposer de nouvelles règles en vue d'augmenter les quantités de prise d'appel. La qualité du service rendu était devenue secondaire afin de diminuer le nombre d'appels refusés. La notion de « qualité empêchée » devenait l'explication : travailler un peu moins bien pour augmenter le facteur quantitatif.

Au mois de mai, la mise en ligne de la nouvelle campagne IR a été marquée par des problèmes importants, les tests de l'application avaient été réduits. Donc, on remet la qualité au premier plan.

Alors ? Qualité ou quantité ? La direction choisit les priorités selon les circonstances...

La direction n'admet que des problèmes individuels et se propose de gérer les risques psycho-sociaux sous cet angle. Les agents ne doivent pas avoir peur d'être responsables sur leurs périmètre d'activité.

Commentaire de la CFTC :

La direction prend des décisions de réorganisation des services, les conséquences malheureuses sont déjà visibles, malgré nos avertissements.

Les agents des ESI ne sont pas réfractaires au changement, loin de là. La manière employée d'appliquer ces transformations est par contre bien plus contestable. Et le dogme répété « à effectif constant » constitue un blocage dans la méthode d'application, en plus de générer des questionnements bien légitimes.

Nous renouvelons notre avertissement à la direction sur ces problèmes.

Sur Strasbourg le recrutement est clos. Besançon poursuit ses démarches sans afficher de difficultés. La DISI concède que la situation est plus délicate sur le site de Reims (notamment peu de candidatures pour reprendre le poste de chargé / pilote d'exploitation).

Commentaire de la CFTC :

La direction centrale impose un objectif de 10 % de personnels contractuels. Nous réitérons notre opposition à une gestion des RH sans réflexion sur l'avenir. Les contractuels sont des emplois précaires aussi bien en terme de salaire que de sécurisation.

En terme de formation, cette doctrine d'emploi se révèle désastreuse : on peut compter un an de formation pour des contrats de 3 ans. Laissant ainsi la charge de la transmission des connaissances et pratiques de la DGFIP (Tout domaine, administratif et informatique) au personnel en poste.

Le bilan du télétravail 2021 est évoqué avec les OS. Le DISI indique un taux d'équipement extraordinaire. La réduction du nombre de jours de télétravail est justifié par le fait qu'il concerne de très petites équipes et pour maintenir la cohésion entre les agents et les missions.

La direction déplore l'attitude d'agents réfractaires à l'idée de devoir revenir sur site lors de journées de télétravail planifiées.

Les OS évoquent le « chantage au télétravail » dans certains services. La direction « prend l'action »

Commentaire de la CFTC :

Diminuer le nombre de jours de télétravail reste perçu par les agents comme une contrainte ou même un échec. Au bout de deux ans d'implantation de ce nouveau mode de travail (hier encore encensé par la DGFIP), la direction s'aperçoit que ça ne fonctionne pas si bien que ça... (opinion non partagée par les agents).

Nous rappelons que la situation était inversée quelques mois auparavant : on tendait à forcer le personnel à passer en télétravail.

Des formations guide-file et serre-file sont à prévoir afin qu'un maximum d'agents soient capable d'assurer ces fonctions.

La direction rappelle l'obligation de participer aux formations auxquelles ont a été inscrit et déplore des justifications d'absence parfois difficiles à admettre.

Au sujet du tableau de bord de veille sociale (TBVS), la direction répond à la demande des OS qu'il n'est actuellement pas possible de faire rajouter des indicateurs (modèle de document national).

Les OS s'inquiètent à nouveau des écarts élevés (réponse de la direction : les agents concernés sont identifiés et des discussions ont été engagées avec eux), ainsi que du nombre de jours de congés épargnés ou payés à la demande des agents, particulièrement dans la cadre de la baisse du pouvoir d'achat

La synthèse du remue-méninges est attendue prochainement.

Des travaux sont prévus pour refaire les ouvrants sur le site de Strasbourg et à envisager sur Châlons pour pallier les variations thermiques. Les travaux sur Besançon sont terminés.

Commentaire de la CFTC :

Les bâtiments de l'ESI de Châlons doivent faire l'objet de travaux. Depuis des années, les agents travaillent dans des conditions extrêmes : frigo ou étuve.

Une réflexion doit être rapidement engagée afin de procurer aux agents des conditions de travail correctes.

La DISI va étudier la possibilité pour les agents de se procurer des fauteuils de bureau de qualité professionnelle dans le cadre du télétravail

L'équipe locale de la CFTC reste à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

